



Déclaration d'accessibilité Info Retraite Démarche réversion retraite

19/12/2023

Contact Access42 :

access42.net
bonjour@access42.net
09 72 45 06 14

21bis rue du Simplon
75018 Paris

Table des matières

DECLARATION D'ACCESSIBILITE	3
État de conformité	3
Résultats des tests.....	3
Contenus inaccessibles	3
Établissement de cette déclaration d'accessibilité	4
Technologies utilisées pour la réalisation du site	4
Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité	4
Retour d'information et contact	4
Voies de recours	5

Déclaration d'accessibilité

Le GIP Union Retraite s'engage à rendre son service « Demande de réversion inter-régimes » accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, visant à respecter le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

État de conformité

L'audit de conformité a été réalisé le 30/10/2023 par la société Access42. Il s'est avéré que le service « Demande de réversion inter-régimes » du site Info Retraite (<https://www.info-retraite.fr/>) est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#), en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 30/10/2023 par la société Access42 révèle que le site est conforme à 69,09% au RGAA version 4.1.

Important : Le service « *Demande de réversion inter-régimes* » pouvant être affiché dans différents environnements, seuls les éléments propres au service sont évalués dans le cadre de la présente déclaration d'accessibilité. Ainsi, les éléments qui constituent l'en-tête et le pied de page par exemple ne sont pas évalués. Il est nécessaire de se référer aux déclarations d'accessibilité des sites le diffusant pour connaître l'état de conformité de ces éléments.

Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Sur la page « Justificatif » au moins une image complexe n'a pas de description détaillée ;
- Sur la page « Situation du demandeur » un texte n'est pas suffisamment contrasté ;
- Sur la plupart des pages, un composant d'interface au moins n'est pas suffisamment contrasté ;
- Sur la page « Accueil » un lien, au moins, n'a pas un intitulé suffisamment pertinent ;
- Sur la plupart des pages des composants ou des fonctionnalités développés avec JavaScript ne sont pas correctement restitués par les technologies d'assistance ou posent des problèmes d'utilisation au clavier ;
- Sur la page « Identité de la personne » au moins un message d'alerte n'est pas correctement restitué ;
- Sur la page « Situation du demandeur » l'indication visuelle de focus est désactivée pour au moins un élément ;
- Sur la page « Accueil » des contenus deviennent illisibles lors d'un zoom graphique ;
- Dans certaines fenêtres modales, la prise de focus n'est plus suffisamment contrastée ;
- Sur toutes les pages au moins une étiquette de champs de formulaire n'est pas correctement liée au champ correspondant ;
- Sur les pages de saisie des données, plusieurs groupes de champs de formulaires ne sont pas correctement identifiés ;
- Sur les pages « Accueil », « identité de la personne », situation du demandeur, des indications de format de saisie et des exemples de saisies sont absents ;
- Sur la page « Information complémentaire » la nature des champs n'est pas fournie aux dispositifs de remplissage automatique de manière pertinente ;
- Sur toutes les pages, le lien d'accès au contenu principal n'est pas fonctionnel ;
- Sur la page « Justificatif » au moins un contenu en mouvement ne peut pas être stoppé.

Dérogations pour charge disproportionnée

Il n'y a aucune dérogation pour charge disproportionnée.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Il n'y a aucun contenu concerné par une exemption.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 10/06/2022. Elle a été mise à jour le 19/12/2023.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 10 et NVDA 2021.3.5

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédié, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Tableau 1 : Échantillon

Page	Titre	Url
P01	Accueil	Environnement de recette
P02	Etape 1 - identité de la personne décédée	Environnement de recette
P03	Etape 2 - Situation du demandeur	Environnement de recette
P04	Etape 3 - Information complémentaire	Environnement de recette
P05	Etape 4 - Justificatif	Environnement de recette
P06	Etape 5 - Récapitulatif	Environnement de recette
P07	Etape 6 - Confirmation	Environnement de recette

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu du service "Demande de réversion inter-régimes", vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Soit par mail : accessibilité@union-retraite.fr

Soit par téléphone : 0(033) 9 77 40 50 30 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 17h

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant :

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits :
https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/code/afficher.php?ETAPE=accueil_2016
- La [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07